

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Nicolas Mattenberger et consorts concernant l'internalisation des tâches de sécurité publique**

La commission convoquée s'est réunie le 29 janvier 2010 à la Salle 400. Elle était composée de Mmes S. Bavaud, C. Wyssa et de MM. E. Bonjour (président), D.-O. Maillefer, N. Mattenberger, P. Grandjean, A. Monod, M. Miéville, J.-M. Dolivo, Ch. Pertusio. M. R. Mahaim valablement convoqué était absent au moment de la séance.

Le Conseil d'Etat était représenté par Mme la conseillère d'Etat J. de Quattro, accompagnée de MM. J. Antenen, commandant de la Police cantonale, V. Delay, juriste, Services généraux et de Mme Ch. Krattinger, secrétaire aux Services généraux. Cette dernière ayant pris les notes de séance, qu'elle en soit remerciée. La séance a commencé à 09h15.

**Présentation du postulat**

Le postulant a rappelé que le postulat fait suite, notamment, à la publication d'un rapport de la Cour des comptes, qui a analysé certaines tâches externalisées de l'Etat et leur fonctionnement ainsi que les tâches liées à la sécurité, tâches par natures régaliennes. Le rapport a mis en évidence les problèmes que cette situation pouvait poser. Un exemple est donné, soit celui du CHUV, pour lequel une entreprise assure la sécurité depuis de nombreuses années, sans ponctuels appels d'offres, en raison d'une potentielle dépendance entre l'entreprise assurant la sécurité et la direction du CHUV. Autre point mentionné : l'élément financier pour lequel la Cour des comptes arrive à la conclusion, après comparaison avec d'autres cantons, que les coûts liés à la sécurité sont dans des fourchettes de prix plus ou moins équivalentes, que cette tâche soit déléguée à une société tierce ou qu'elle soit la mission de l'Etat.

Le postulat est basé sur trois aspects :

1. Rapport listant de manière exhaustive l'ensemble des tâches déléguées par l'Etat
2. Evolution des mandats pour les dix dernières années
3. Questions liées au contrôle de qualité (puisque'il est constaté dans le rapport de la Cour des comptes qu'il n'existe pas de grille d'évaluation) et à la formation du personnel

Le postulat pose aussi la question de la volonté de ne pas créer de nouveaux postes au sein de l'Etat par la délégation des missions à l'externe en engageant du personnel bon marché pour assurer la sécurité dans certains domaines. Il est fait aussi mention du respect des conventions collectives.

**Avis du Conseil d'Etat**

Cette demande résulte d'une redondance puisque deux rapports ont étudié cette problématique. Selon

le Conseil d'Etat, le rapport de la Cour des comptes comprend les informations demandées par le présent postulat et la prochaine parution de la Commission de gestion pour l'exercice 2009 ayant traité ce sujet démontre la pertinence des observations mais pas de la démarche qui est double, voire triple.

Il est rappelé que le rapport de la Cour des comptes, du 14.09.2009, contient une analyse détaillée des objets suivants :

- inventaire des contrats conclus par l'Etat avec des entreprises de sécurité – répondant à la demande du postulat,
- évaluation de l'efficacité du recours à des entreprises de sécurité privées pour exécuter des tâches de sécurité pour le compte des différents services de l'Etat,
- examen du coût des entreprises privées par rapport à l'option de reprise de la prestation par les ressources internes de l'Etat,
- correspondance des moyens engagés avec les objectifs recherchés,
- contrôle de la qualité par le mandant,
- formation du personnel de sécurité.

Selon le Conseil d'Etat, une reprise des agents de sécurité pourrait être envisagée à condition que le Grand Conseil accorde 100 à 200 postes supplémentaires.

La commission a le plaisir de compter dans ses rangs un membre de la Commission de gestion. Ce dernier, M. Ch. Pertusio, confirme que la Commission de gestion a décidé de travailler sur des points transversaux liés à l'externalisation du travail de l'Etat de Vaud.

Ensuite la commission s'est intéressée aux mesures de confidentialité, en particulier le traitement d'informations confidentielles. Il nous a été répondu que tout personnel doit signer un "engagement de confidentialité". La situation particulière de l'Info-Centre a eu comme conséquence que le Grand Conseil a porté 2 ETP au budget 2009. Pour le reste, la situation ne pose pas de problème du moment qu'un contrat de travail, qu'il soit temporaire ou pas, est rédigé et signé par les parties.

Plusieurs commissaires estiment que le coût d'un policier formé et les compétences développées dans le cadre de cette formation sont de nature à ne pas leur faire accomplir prioritairement des activités administratives "secondaires".

A l'issue d'une discussion ayant porté sur le fait d'élargir le débat dans le cadre de cette commission au fond du postulat, la majorité des personnes présentes ont souhaité uniquement prendre position sur la prise en considération ou non du postulat.

Enfin question a été posée au postulant, s'il ne souhaitait pas, retirer son postulat pour attendre les conclusions du rapport de la Commission de gestion et éventuellement en cas de non-satisfaction revenir avec un postulat ou suspendre les travaux de la commission. Ces propositions ont été refusées par le postulant.

Au final, **la commission**, qui reconnaît par ailleurs la qualité des questions posées, vu la redondance des acteurs traitant ce sujet, **a décidé en vote final de proposer au Grand Conseil le refus d'entrer en matière sur ce postulat par 6 voix contre 4.**

La séance est levée à 10h00.

---

Puidoux-Chexbres, le 7 juin 2010.

Le rapporteur :  
(Signé) *Eric Bonjour*